



SNUDI FO 11
10 boulevard commandant Roumens, 1100 Carcassonne
Téléphone : 06 83 84 93 59
Site : <http://www.snudifo11.com/>
facebook : snudi.foaude.11

Carcassonne, le 17/11/23

Monsieur le Directeur Académique,

Vous avez reçu plusieurs courriers émanant des écoles qui ne souhaitent pas rentrer dans le dispositif « évaluations d'écoles ». Elles s'appuient pour cela sur le fait que les textes n'indiquent pas que ces évaluations sont obligatoires. Nous vous avons interrogé sur ce point lors d'un CSA le 8 septembre en vous demandant de nous préciser si un texte existait de ce point de vue là et nous n'avons pas eu de réponse de votre part. Nous vous avons donc écrit sur ce sujet le 20 septembre et votre réponse ne donnait aucun lien vers un texte réglementaire.

Vous vous êtes adressé à l'une des écoles de Trèbes qui refusent ce dispositif, en insistant sur le lien entre évaluations et projet d'école. Cependant, les collègues ont indiqué dans leur courrier qu'ils continuaient à élaborer et mettre en place le projet d'école, car ils en ont l'obligation. Depuis que les projets d'école existent, et bien avant qu'on parle d'évaluations d'école, nos collègues, par mille et un canaux, ont, comme leur demande le Code de l'Éducation, associé les parents à la mise en œuvre des mesures assurant la réussite de tous les élèves. Les parents de Trèbes sont d'ailleurs tellement attachés à la réussite des élèves qu'ils sont venus en 2021, en plein COVID, manifester avec les élus et nos collègues en grève devant la DSDEN pour arracher l'annulation d'une fermeture de classe. D'ailleurs, comme l'ensemble des parents qui se mobilisent actuellement dans plusieurs écoles face au manque d'AESH.

Vous déduisez du lien fait par le ministère entre évaluations d'écoles et projet d'école le fait que les obligations deviendraient donc obligatoires. Juridiquement, ce raisonnement ne tient pas, car aucun texte n'existe de ce point de vue. D'ailleurs, la Rectrice de l'académie de Créteil a été obligée d'indiquer lors du CSA académique de rentrée : « *Les évaluations d'école ne peuvent pas être imposées.* ». De plus, dans les Deux-Sèvres, lors du CSA départemental le 21 septembre, l'IA-DASEN indique : « *On ne peut pas imposer ces évaluations à des écoles ou des personnes qui n'en voient pas l'utilité.* »

Le SNUDI-FO 11 et la FNEC FP FO 11 n'accepteront ni pression, ni sanction à l'égard des collègues qui refusent à juste titre de rentrer dans le dispositif. D'ores et déjà, nous avons contacté les autres organisations syndicales pour les informer des événements et agir avec elles de façon unitaire.

Le SNUDI FO 11 vous demande une audience pour discuter entre autres de ce sujet.

Veillez agréer, monsieur le Directeur Académique, nos meilleures salutations.

Le bureau du SNUDI FO 11